Acte publié et certifié exécutoire le 04/07/2023

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Commune de Trignac

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 28 juin 2023

DEL 20230628 02

Nombre de Conseillers

En exercice De présents De votants 29

26

21 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet:

Taxe locale sur la publicité extérieure

Nouveaux tarifs pour l'année 2024

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 juin 2023

Et que la convocation avait été faite le

21 juin 2023

Exposé,

Etaient présents:

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET Hervé **MORICE** Sébastien Emilie CORDIER WAIRY Benoît PICHARD -Jean-Pierre LE CROM Myriam LEROUX -Stéphanie Cécile **OLIVIER** Eric MEIGNEN BURNEL Yannick BEAUVAIS Jessica **NICOLAS** Laurence DUPONT -Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 20h00) Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE donne son pouvoir à Claude AUFORT
- Gilles BRIAND donne pouvoir Sébastien WAIRY
- Stanislas FONLUPT donne pouvoir à Emilie CORDIER
- Denis ROULAND donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE
- Magali MACE donne pouvoir à Laurence FREMINET

Absents: Elodie LE BOT - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

M. Sébastien WAIRY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La délibération du 23 octobre 2008 prise par la Conseil municipal de la ville de Trignac a permis, de mettre en place sur la commune, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à partir du 1er janvier 2009 et d'appliquer une grille tarifaire de référence révisable chaque année conformément à L'article L.2333-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe les tarifs maximaux de cette taxe locale.

Ces tarifs sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Pour 2024, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France applicable est de +6 % référence Taux de croissance IPC N-2 source INSEE.

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent en 2024 à ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID: 044-214402109-20230628-DEL_20230628_02-DE

Nouveau tarif applicable au 1er janvier 2024 :

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)

Moins de 50 000 habitants	Superficie ≤50m²	Superficie > 50,00m²
TARIF 2024	17 ,70 €	35,40 €
TARIF 2023	16,70 €	33,40 €

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (numérique)

Moins de 50 000 habitants	Superficie ≤50m²	Superficie > 50,00m²
TARIF 2024	53,10 €	106,20 €
TARIF 2023	50.10 €	100,20 €

Pour les enseignes scellées ou non scellées au sol

Moins de 50 000 habitants	+7 m²et ≤12m²	+12,01 m² à ≤20m²	+20,01 m² à ≤50m²	+50,01m² et plus
Tarif de base : 17,70 € le m²	Réfaction de 50%			
TARIF 2024	8,85 €	17,70 €	35,40 €	70,80 €
TARIF 2023	8.35 €	16,70 €	33,40 €	66,80 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023 526

ID: 044-214402109-20230628-DEL_20230628_02-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020, VU l'avis favorable de la commission en date du 19 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- Article 1 : D'adopter la grille tarifaire détaillée ci-dessus.
- Article 2: D'appliquer les tarifs ci-dessus au 1er janvier 2024.
- **Article 3**: De dire que la recette sera imputée au chapitre 73, compte 7368 Taxe locale sur la publicité extérieure, sous fonction 90 interventions économiques.
- **Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0
	1

ID: 044-214402109-20230628-DEL_20230628_02-DE

four extrait conforme Le Maire

Claude AUFORT

Acte publié et certifié exécutoire le 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023 52LO

ID: 044-214402109-20230628-DEL_20230628_02-DE